



Sujet de votation du 07.03.2021

Référendum contre la Loi e-ID

Situation de départ

L'e-ID est essentiellement un identifiant reconnu par l'Etat qui permet l'identification précise d'une personne sur internet. Elle permet par exemple d'identifier sûrement qu'une personne est vraiment celle qu'elle prétend être. Cela permet d'effectuer des transactions simples et sûres sur internet, comme par exemple des achats dans les boutiques en ligne, l'utilisation de services bancaires ou effectuer des procédures administratives par voie numérique, comme la commande d'un extrait judiciaire. La loi sur les services d'identification électronique prévoit une répartition des rôles entre l'Etat et les particuliers. L'Etat n'émet pas d'e-ID lui-même. La solution technique pour l'e-ID vient de fournisseurs techniques, nommés fournisseurs d'identité (FI), comme le Swiss Sign Group¹. Ceux-ci sont chargés du développement et de l'émission de l'identité électronique. Si une personne veut acheter quelque chose ou faire du commerce sur internet, elle peut s'identifier avec l'e-ID. Le fournisseur d'identité transmet les données au gouvernement. L'office fédéral compétent vérifie l'authenticité d l'e-ID. Si celui-ci est vrai, l'information est confirmée au fournisseur en ligne. La vente peut donc avoir lieu. Pour la vérification de l'e-ID, le fournisseur en ligne verse à l'entreprise intermédiaire une petite somme d'argent. Quant à cette société, elle paie également quelque chose à la Confédération pour l'identification.

Contexte

Après que le projet de loi a été accueilli favorablement par une majorité, le Conseil fédéral a soumis la loi au Parlement. Les deux chambres ont adopté la loi du 27.09.2019 à une large majorité. La société numérique a ensuite lancé le référendum, soutenu par le PS, les Verts, le Parti Pirate, le SSP, l'Internet Society Switzerland, l'association Public Beta, droitsfondamentaux.ch ainsi que par des organisations de seniors. La répartition des tâches entre l'Etat et les entreprises privées dérange les opposants. Ils craignent que des données puissent être détournées au cours de la procédure. Pour eux, seul l'Etat devrait être autorisé à gérer des données aussi importantes. Le 16 janvier 2020, le référendum a abouti avec près de 65'000 signatures certifiées.

Recommandation

Le Conseil fédéral, le Conseil national (144:51) et le Conseil des Etats (35:2) recommandent l'adoption de ce sujet.

¹ De grandes banques et des assurances ainsi que la Poste, les CFF, Swisscom et Six font partie du consortium SwissSign Group.

Arguments

Pour e-id.info , Message du Conseil fédéral	Contre E-ID-Référendum , Les Verts - non
<ul style="list-style-type: none">• Diffusion plus large des applications numériques en ligne La loi e-ID vise à promouvoir un commerce électronique sécurisé entre les particuliers et les autorités. L'e-ID facilitera le contact avec les autorités qui offrent de plus en plus leurs services grâce à des « comptoirs virtuels ». A l'avenir l'utilisation des services e-government pourraient se faire entièrement par voie électronique.• Conditions cadres strictes en matière de protection des données Le FI peut transmettre les données d'identification de la personne concernée dans le but de l'identifier, pour autant que le propriétaire de l'e-ID aie consenti au transfert de données. Chaque FI est régulièrement contrôlé par la Confédération. En cas de non-respect de la protection stricte des données, l'entreprise privée sera punie.• L'e-ID serait compatible avec l'UE Même s'il n'est pas encore clair de savoir si, ou comment la Suisse connectera sa solution e-ID avec l'UE, il est en principe possible que l'e-ID puisse être connectée au système de l'UE.• L'e-ID rend le commerce sur internet plus simple et plus sûr L'introduction d'une carte d'identité électronique certifiée par l'Etat et ne pouvant être falsifiée permettra de se connecter à de nombreux fournisseurs de services en ligne différents. Cela rendrait de nombreux mots de passe obsolètes pour le détenteur de l'e-ID.	<ul style="list-style-type: none">• La Confédération devrait prendre en charge elle-même l'émission et la distribution de l'e-ID. La protection de l'identité a toujours été une tâche souveraine de l'Etat et doit être soumise à un contrôle démocratique. Il est incompréhensible que la Confédération n'ait désigné que des acteurs privés afin d'émettre des e-ID.• Une e-ID a besoin de la confiance des utilisateurs Un sondage mené en mai 2019 a montré que 87 % des personnes interrogées souhaiteraient que l'Etat soit l'émetteur de l'e-ID. Il n'y a aucune confiance dans une identité numérique délivrée par des particuliers. La loi e-ID ne prend ainsi pas en compte les besoins de la population. De plus, elle menace le succès de l'e-ID qui ne peut être mise en place avec succès qu'avec le soutien nécessaire de la part de la population.• La protection des données – et pas le profit – doit bénéficier de la plus haute priorité Pour les fournisseurs d'e-ID l'identité digitale est un modèle commercial. En conséquence, ils utiliseront les données avant tout afin de générer du profit. Toutefois, comme l'utilisation d'une e-ID génère des données personnelles sensibles, il est essentiel que la protection des données soit la spriorité absolue. Actuellement, il semblerait que seul le SwissSign Group soit en mesure de délivrer une telle identité. Le danger est grand qu'un monopole numérique se développe. Une infrastructure numérique à caractère de monopole doit se trouver dans les mains de l'Etat.• La Suisse serait le seul Etat avec une solution semi-étatique Dans aucun autre pays d'Europe, l'e-ID n'est proposée uniquement par des entreprises privées.